

Capitaine 200 (C200)

Contact pour la formation : M. Julien COMETTO (Coordinateur de la formation continue) – 06 20 69 68 06

Objectif de la formation :

Après 12 mois de navigation, le brevet de Capitaine 200 permet d'occuper les fonctions suivantes en navigation :

- Commandant ou patron sur tout navire de moins de 200 UMS (100 tonneaux de jauge) navigant à moins de 20 milles des côtes
- Patron et mécanicien sur tout navire de moins de 200 UMS (100 tonneaux de jauge) navigant à moins de 20 milles des côtes dont la puissance motrice est \leq à 250 kW
- Chef mécanicien sur tout navire de puissance motrice \leq à 250 kW

Le Capitaine 200 avec le module permet également d'occuper à la pêche les fonctions suivantes :

- Commandant ou patron sur tout navire armé à la petite pêche ou en pêche côtière
- Patron mécanicien, sur tout navire armé à la petite pêche ou en pêche côtière, de puissance motrice \leq à 250 kW
- Chef mécanicien sur tout navire de puissance motrice \leq à 250 kW

Conditions d'admission pour entrer en formation :

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité, être titulaire du CMP et posséder 6 mois de navigation.

Programme :

Module Navigation - P1-1

○ Navigation : 45h de cours + 45h de pratique	90 heures
○ Stage radar : 18h de pratique	18 heures
○ Météorologie : 12h de cours	12 heures
○ Règle de barre, balisage, signaux : 24h de cours	24 heures
○ Manœuvre : 12h de cours	12 heures
○ Anglais SMCP : 18h de cours et 18h de pratique	36 heures
Total Module P1-0	192 heures

Module Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes – P2-1

○ Description et construction	
○ Stabilité	
○ Sécurité	
Total Module P2-1	24 heures

Module Machines marines M1-1 **Total Module M1-1** **72 heures**

Module Electricité M2-1 **Total Module RN** **33 heures**

Module National Pont NP-1

L'environnement réglementaire et le rapport de mer : 12h de cours et 9h de pratique
Total Module NP-1 **21 heures**

TOTAL FORMATION MODULAIRE

342 heures

Formations Spécifiques

- | | |
|--|-----------|
| ○ Enseignement médical de niveau 1 | 14 heures |
| ○ CRO | 24 heures |
| ○ Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers | 12 heures |

TOTAL FORMATION SPECIFIQUE

50 heures

TOTAL FORMATION CAPITAINE 200

392 heures

Conditions de délivrance du brevet de Capitaine 200

Tout candidat à un brevet de Capitaine 200 doit :

- Avoir 20 ans au moins le jour du dépôt de sa demande de brevet,
- Être titulaire de l'ensemble des attestations, en cours de validité, justifiant de l'acquisition des modules,
- Être titulaire du Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS + médical 1) en cours de validité,
- Être titulaire du CGO ou du CRO en cours de validité.
- Avoir 12 mois de navigation effective.